

CONCOURS PHARMACIEN INSPECTEUR DE SANTE PUBLIQUE

Posté par: formations-concours

Publiée le : 9/9/2008 10:45:14

Missions : Le pharmacien inspecteur contribue à la conception et à la mise en œuvre des politiques de santé publique et intervient comme conseiller technique. Il exerce essentiellement dans les services d'administration centrale (DRASS - Directions régionales des affaires sanitaires et sociales), dans les services centraux du ministère de la santé et à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Impliqué dans le domaine de la sécurité sanitaire, il contrôle notamment la qualité des produits de santé (médicaments à usage humain ou vétérinaire, produits cosmétiques etc.), la sécurité du circuit du médicament tout au long de la chaîne pharmaceutique et les pratiques de certains professionnels de la santé.

FONCTIONS :

Les pharmaciens inspecteurs de santé publique fonctionnaires d'état assermentés, sont chargés de contrôler la qualité des produits de santé et des pratiques de certains professionnels de la santé, en collaboration éventuelle avec des inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, des médecins inspecteurs de santé publique, des vétérinaires inspecteurs, des ingénieurs de génie sanitaire ou des inspecteurs de la répression des fraudes.

CARRIERE :

Le corps des pharmaciens inspecteurs de santé publique comprend trois grades :

- Pharmacien inspecteur,
- Pharmacien inspecteur en chef,
- Pharmacien général.

Chaque grade du corps des pharmaciens inspecteurs de santé publique comprend un nombre variable d'écchelons. Le passage d'un échelon à l'autre effectué à l'ancienneté selon le rythme prévu par le statut.

Des opportunités variées, tant au ministère chargé de la santé qu'auprès d'autres instances, offrent aux pharmaciens inspecteurs qui souhaitent diversifier leur expérience professionnelle. En cours de carrière, les pharmaciens inspecteurs peuvent accéder à des fonctions variées en DRASS, à l'administration centrale, à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, ou au sein d'établissements publics (établissement français du sang). Les pharmaciens inspecteurs ont également accès aux fonctions de directeur départemental et directeur régional des affaires sanitaires et sociales. Ils ont aussi accès à d'autres corps : directeurs d'hôpitaux, inspection générale des affaires sociales (IGAS) et sous certaines conditions, au corps des praticiens hospitaliers.

Hors du ministère, ils ont la possibilité, par voie de détachement, d'exercer des fonctions dans l'enseignement supérieur ou dans le cadre de la coopération dans des instances internationales.

FORMATION :

Le candidat admis au concours de recrutement est nommÃ© pharmacien inspecteur de santÃ© publique stagiaire et bÃ©nÃ©ficie d'une annÃ©e de formation organisÃ©e par l'Ecole nationale de santÃ© publique (E.N.S.P " Avenue du Professeur LÃ©on Bernard " 35000 RENNES).

Cette formation privilÃ©gie les stages de mise en situation sur le terrain. Elle inclut Ã©galement les enseignements thÃ©oriques indispensables.

REMUNERATION :

Au premier janvier 2004 :

- Le traitement net mensuel d'un pharmacien inspecteur de santÃ© publique dÃ©butant s'Ã©tablit Ã 1982 euros ;
- Le traitement net mensuel d'un pharmacien gÃ©nÃ©ral en fin de carriÃ¨re s'Ã©tablit Ã 5112 euros ;

Les sommes indiquÃ©es ne prennent pas en compte l'indemnitÃ© de rÃ©sidence, les rÃ©munÃ©rations accessoires, le supplÃ©ment familial de traitement et les prestations familiales例外. Le traitement net est la somme rÃ©ellement perÃ§ue, une fois les retenues obligatoires effectuÃ©es.Â